

Réflexions à Propos d'un Etat à Réhabiliter et d'un Citoyen à Rééduquer

Fouad Boutros

*Intervention Prononcée Durant « les Journées Médicales » de l'Hopital Saint Georges Beyrouth
1988*

Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Les organisateurs de ces "Journées médicales" m'ont demandé de vous entretenir, à l'occasion de cette manifestation à caractère scientifique, de sujets relevant de la politique et de la sociologie au Liban.

Déborder le cadre technique à l'occasion d'un colloque médical sur l'Orthopédie, témoigne de l'intérêt majeur que suscitent les problèmes politiques et humains dans notre pays, surtout dans cette étape tourmentée de son histoire.

Comment ne pas songer à ces grands malades, à ces handicapés que sont L'Etat et le citoyen libanais, dès lors qu'on évoque l'Orthopédie, la réhabilitation et la rééducation des malades ?

Aussi est-ce autour de ce thème de l'Etat à réhabiliter et du citoyen à rééduquer que graviteront mes propos...

Dans le contexte politico-social actuel, il est évident que ce thème en tant que tel n'est pas une priorité. Des problèmes aigus et urgents à caractère national et politique éclipsent toute autre question. Mais la focalisation exclusive et excessive dont ils sont l'objet, outre qu'elle contribue à alimenter les passions et les polémiques, finit par obscurcir notre vision.

J'ai donc préféré prendre un certain recul par rapport à l'actualité brûlante et aborder des sujets qui, quoique concernés par la crise, ne passeront au premier plan des préoccupations de la classe dirigeante que lorsque cette crise aura été réglée. Donner une expression viable au consensus qui scellera ce règlement et une armature politico-administrative à la société de demain, est un impératif qui, pour différé qu'il soit, n'en mérite pas moins notre attention.

Réhabiliter, c'est aider à recouvrer la plénitude de ses droits, de sa dignité ou de l'exercice de ses facultés et fonctions. C'est, en somme, le retour à une situation de droit et de fait optimum.

Est-ce réhabiliter l'Etat libanais que de le ramener à ce qu'il était avant 1975 ? Et, de toutes manières, ce retour est-il politiquement possible et souhaitable ?

A l'heure où je vous parle, l'Etat au Liban relève plutôt du surréalisme.

Cela ne vaut pas seulement pour aujourd'hui, dans la situation conflictuelle née de l'existence de deux formations qui se disputent le privilège de représenter l'Etat et de le gérer, et du vide au niveau du pouvoir législatif. Cela vaut également pour hier et plus spécialement pour la dernière décade.

Etant un adepte convaincu de l'unité du pays et de la précarité de toute formule de division, je crois au dépassement inéluctable de ce que je veux appeler un accident de parcours et dont je ne me dissimule pour autant ni la gravité, ni les risques de dérapage qu'il comporte.

Aussi, mes propos se réfèrent-ils à un Liban uni, ayant surmonté cette secousse terrible et balayé les obstacles internes et externes à son unité et à son indépendance.

L'Etat éclaté, des morceaux d'Etat éparpillés ici et là ont été pris en charge en vue de combler le vide dans certaines régions.

Ces administrations locales—tel est le nom le plus approprié — seront résorbées, en conséquence, du consensus national et de la création subséquente d'un Etat de droit.

Leur apparition, pour regrettable et inévitable qu'elle soit, ne révèle pas nécessairement des tendances centrifuges, puisque le centre, c'est-à-dire l'Etat central, a pratiquement cessé d'exister et de rendre les services qui lui incombent.

Il n'en serait autrement que si les forces qui dirigent les administrations locales étaient portées à faire obstacle au consensus et au retour de l'Etat, en vue de maintenir leur pouvoir de facto.

14 années de guerres et de crises n'ont laissé subsister qu'un résidu d'Etat. La texture du pays, son pluralisme à plusieurs facettes, exacerbé et qui s'est mû en contradictions et oppositions violentes, les pressions et interventions extérieures, aussi souvent sollicitées que subies, les conflits régionaux réglés sur notre sol par libanais, palestiniens, arabes et étrangers interposés, ont été les aliments de cette crise. Ce n'est pas le moment de dresser un réquisitoire ou de situer les responsabilités...

Mais cela ne dispense pas de rechercher, au-delà des raisons accidentelles, les causes historico-politiques qui ont rendu l'Etat aussi vulnérable. Il est à peine besoin de souligner que toutes les failles qui se sont produites dans l'unité et la cohésion de la nation, se sont également répercutées sur la formation de l'Etat et de son fonctionnement.

Déjà en 1943, à sa naissance, l'entité libanaise indépendante portait en elle-même des germes de faiblesse et de conflits futurs de nature à affecter la cohésion de l'Etat et de la nation.

Malgré son appellation de pacte national, le Pacte de 1943 n'est qu'un convenant politique pour parer au plus pressé. Il était notoirement insuffisant pour servir de fondement à une nation. Dans la pensée sous-jacente de ses auteurs, il appartenait à la classe politique de l'Indépendance de bâtir un Etat. Et cet Etat aurait eu la mission, au premier chef, de s'atteler au renforcement de la nation. Il existait en fait, avant 1943, les prémices d'une nation libanaise, mais enveloppée de limbes et d'équivoques issues des avatars de l'Histoire ainsi que du tissu confessionnel et des conflits souvent sanglants qui ont résulté de son exploitation depuis le 19^e siècle.

Pour en revenir à la notion d'Etat, il est malaisé de soutenir qu'après 1943, le Liban a réussi à se doter d'un Etat, voire qu'il a sérieusement tenté de le faire.

La démocratie—dont on a prétendu qu'elle revêtait un caractère singulier—en ce qu'elle a été accommodée à la sauce du confessionnalisme politique et des traditions féodales, a donné naissance à ce qu'on a présenté comme étant la formule libanaise. Cette formule, qui ne manquait pas d'originalité, était fragile, parce que taillée à la mesure de certains leaders et de certaines communautés. Elle a tôt fait de manifester des signes d'essoufflement, confrontée qu'elle était à des problèmes internes et externes particulièrement épineux.

Je voudrais ici qu'on ne se méprenne pas sur mes propos. Le Pacte national, en tant qu'accord de convivialité entre chrétiens et musulmans dans un Liban indépendant, était la pierre angulaire dans l'édification de la communauté nationale et de l'Etat. A ce titre, on ne peut qu'y souscrire. Dans le contexte politico-social où il est intervenu, ce pacte était l'expression du vouloir-vivre en commun, dans l'espoir qu'une autre base qui ne serait pas uniquement confessionnelle lui serait substituée à l'avenir. Cette vision des protagonistes de 1943 n'était pas folle, d'autant moins que le temps leur manquait pour mettre au point une formule plus élaborée. Mais dans la pratique, elle a plutôt servi d'alibi à ceux qui n'ont pas voulu ou pu créer un Etat, de telle sorte qu'elle nous apparaît, avec le recul du temps, plutôt comme un mode de partage des profits et pertes dans une association à caractère lucratif.

Certes, il existait des difficultés à vaincre pour créer un Etat, mais la classe politique, la classe dirigeante ne s'y est pas attelée avec conviction et désintéressement. En parlant de classe politique et dirigeante, je vise l'ensemble de l'entité elle-même et non les personnes qui la composent.

La majorité de ceux qui auraient dû être les artisans de l'opération, sentaient leurs positions menacées par l'édification de l'Etat, lequel ne pouvait se structurer et se renforcer qu'aux dépens de leurs intérêts personnels et de clan.

L'Histoire est riche en exemples d'Etats qui se sont constitués aux dépens des féodalités et des leaderships locaux et où ce qui est devenu le pouvoir central, s'est élargi progressivement en absorbant ou en réduisant des pouvoirs vassaux ou concurrents.

Au Liban, la situation était plus nuancée et les féodalités moins évidentes. Celles-ci, coïncidant en général avec l'implantation territoriale des communautés confessionnelles, profitaient de la sympathie que l'Etat multiconfessionnel manifeste à ces communautés et de son respect traditionnel des diverses confessions.

La conjonction du confessionnalisme politique avec le leadership traditionnel et féodal s'avérait difficile à réduire, et l'Etat ne s'est pas mis en possession des moyens nécessaires à cette fin.

La seule tentative, assez réservée, d'ailleurs, qui a été faite de renverser la vapeur dans les années 1960, a tourné court. Dans un pays du Tiers-Monde, confessionnel, de surcroît, une telle entreprise n'aurait pu s'appuyer que sur l'armée parce qu'étant la seule force multiconfessionnelle relativement cohérente. Cette opération n'allait pas sans risques. Quelques incidents de parcours se sont produits, démesurément enflés, d'ailleurs, par ceux qui, au nom de la démocratie que nous savons, défendaient leurs privilèges et leurs intérêts.

Ces obstacles à l'édification d'un Etat se sont greffés sur d'autres facteurs plus profonds à caractère politico-socio-historiques qui ont affecté directement l'unité de la nation. J'en évoquerai brièvement quelques-uns:

L'agression que constitue la création d'Israël en Palestine et sa politique, ont provoqué un traumatisme violent dans l'ensemble des pays du Machrek arabe.

Cela a entraîné des changements violents dans les systèmes politiques de ces pays et une instabilité dont les remous n'ont pas encore disparu.

On a pu croire, jusqu'en 1970, que le Liban échappait à ces contrecoups, mais en réalité, la réaction, si elle s'est fait attendre, n'en a été que plus violente par la suite.

L'action armée d'Israël et davantage sa politique et sa stratégie, le déséquilibre profond, issu de la présence armée palestinienne au Liban et de ses activités à partir de ce pays, ont été un détonateur principal de la crise.

L'impuissance de l'Etat qui s'est alors étalée au grand jour, a constitué comme une invite à tous les autres facteurs de déstabilisations sous-jacents ou visibles qui n'ont pas hésité à s'engager sur ce terrain propice. C'est ainsi que la crise a impliqué tour à tour Israël et plus d'un Etat arabe et non arabe, de sorte que l'écheveau est difficile à démêler.

- Quant à la réticence d'une fraction des Libanais à une certaine acceptation de l'arabisme, elle résulte de la succession des événements politico-sociaux dans les Etats arabes après 1948.

L'émergence dans ces Etats d'idéologies et de systèmes politiques dynamiques et révolutionnaires ont paru menaçants à une grande partie de la communauté chrétienne. Le pluralisme confessionnel et culturel au Liban a été effarouché, soit par la répudiation dans certains pays arabes du sécularisme qui caractérisait à l'origine la *kaoumiyya 'arabiyya*, soit par l'idéologie antilibérale d'Etats arabes qui ont milité pour une dissolution des Etats existants dans une entité plus large, sans égard aux moyens.

L'intolérance dont étaient assorties ces politiques a provoqué un malaise qui est allé croissant.

- D'un autre côté, en l'absence d'un engagement important des Libanais dans des partis politiques multiconfessionnels ou aconfessionnels, le pluralisme confessionnel et culturel au Liban a débordé sur le plan politique. L'appartenance à une communauté valait de plus en plus comme une adhésion à une idéologie politique et le pluralisme politique se transformait progressivement en un reflet du pluralisme confessionnel.

- Quant à la convivialité entre communautés, pour essentielle et salutaire qu'elle fût, elle s'est avérée réfractaire, non seulement à toute forme d'intégration, mais aussi à l'homogénéisation. Le caractère endogame de la vie communautaire n'en est pas la seule cause. Il s'est ainsi développé une éthique politique et des mœurs qui reflètent surtout les clivages confessionnels et territoriaux.

- Enfin, la Ligue arabe a subi un blocage. Elle n'a pas pu jouer vraiment un rôle stabilisateur dans le monde arabe, et catalyseur des relations entre les Etats membres. Le Liban s'est ainsi trouvé en butte aux sollicitations, aux pressions des Etats arabes dont la compétition s'est vite transformée en conflits qui n'ont épargné ni le territoire, ni l'unité nationale, ni l'Etat.

On a été amené à donner de plus en plus le pas aux intérêts du clan, de la communauté ou à des causes non libanaises sur l'intérêt et les causes de l'Etat libanais auquel on a mesuré le loyalisme.

Cela devait inmanquablement aboutir aux accusations d'hégémonie, dont sont l'objet certaines communautés, et à des contre-accusations mettant en doute le loyalisme ou l'allégeance d'autres communautés.

Certes, on peut relever une multitude d'autres facteurs conjoncturels qui expliquent la dégradation de l'Etat et l'anémie de la nation, mais mes propos ne sauraient être exhaustifs.

Aujourd'hui, une vision politique axée sur les enseignements tirés de nos malheurs, les revendications des différents groupes et communautés, l'évolution de l'Histoire récuse le retour à l'Etat libanais de 1943-1975. Ce qu'il faut ambitionner c'est de repenser l'Etat dans un cadre sain, non le rafistoler par rapport à un modèle anachronique.

Concevoir l'Etat de demain directement des conditions dans lesquelles sera résolue notre tragédie, donc des termes du consensus national et politique qui revitalisera la nation.

Sans vouloir préjuger de ces termes, il est recommandable de ne pas bâtir sur le sable et de ne pas éviter certains sujets qui sont et demeureront une pomme de discorde tant qu'un accord ne sera pas réalisé les concernant. La formule de 1943 doit être dépassée sans pour autant que soit mise en cause la convivialité islamo-chrétienne.

Accepter quelques principes pour mettre un terme à des discussions stériles et dangereuses qui ont miné les fondements de la nation, adhérer sans équivoque à des objectifs communs et aux mêmes valeurs humaines, morales et politiques, peut servir de plateforme valable au vouloir-vivre en commun.

Dans ce contexte, les réformes politiques couvriront un éventail de matières et d'institutions. Je pense ainsi à l'équilibre des pouvoirs et des responsabilités et à leur partage, ainsi qu'aux découpages administratifs et au statut des régions. Plus encore, je songe à la relation entre la démocratie et le confessionnalisme dont le sort, quoi qu'on pense, ne peut être réglé par une chiquenaude. Les étapes de ce règlement dans le respect des principes de justice et d'égalité entre communautés et individus, leur participation au pouvoir, les problèmes issus du pluralisme perçu comme facteur de richesse dans l'unité, sont autant de sujets qui devront être traités et résolus.

Républicain, démocratique et parlementaire, tel a été conçu l'Etat libanais. Il n'est pas toujours aisé de faire produire en Orient des effets optima à un régime politique inspiré de principes qui sont nés et se sont développés en Occident. Il faut reconnaître que le Liban était préparé, plus que les autres pays arabes, à pratiquer un système de représentation et de concertation à base de souveraineté populaire et de liberté.

Les défauts dans le fonctionnement du système, on peut les attribuer autant aux hommes qu'aux textes, surtout en l'absence de partis politiques multiconfessionnels et d'une véritable tradition parlementaire. Quant à la tendance des libanais à personnifier le pouvoir en la personne du chef de l'Etat, elle a souvent produit des contre-effets qui se sont répercutés négativement sur cette instance supérieure du pouvoir.

Au niveau de la séparation des pouvoirs et du respect de leur indépendance, des défaillances sont apparues. Une mise à jour des textes, une prise de conscience générale des problèmes et aussi une évolution des esprits, ne manqueront pas d'avoir un impact salutaire à cet égard.

Enfin, la définition du Liban et les perspectives de son devenir national et étatique doivent être soustraites une fois pour toutes à la surenchère et l'exploitation intérieure et extérieure.

En définitive, l'Etat devra se distinguer non seulement par les modifications constitutionnelles et institutionnelles qui seront intervenues, mais également par l'esprit qui inspirera le pouvoir et son style.

C'est grâce à l'appui de l'opinion publique et à la collaboration des citoyens, que peut être menée à bien la création de cet état de droit.

Ame de la cité autant que son épine dorsale, le citoyen est un élément fondamental dans cette entreprise nationale.

Plutôt que d'épiloguer sur le point de savoir si c'est le bon citoyen qui édifie un bon Etat ou si c'est celui-ci qui forme le bon citoyen, il suffit de constater qu'il existe entre le citoyen et l'Etat une intercommunication étroite qui fait que l'un réagit sur l'autre.

Si l'on se penche sur le citoyen libanais, force est de constater que son éducation a été laissée au hasard et, par le fait même, à la merci des nombreux groupes de pression et des idéologies qui foisonnent dans une société ouverte comme la nôtre.

A la faveur du débridement général issu de l'euphorie de l'indépendance et de la prospérité économique, toutes deux facilement acquises, d'ailleurs, la tendance générale fut de ne pas être rigoureux quand il s'agissait de former les citoyens, de les juger ou de les jauger. Il en est résulté une baisse du niveau civique et moral qui s'est manifestée dans tous les secteurs de la vie publique ainsi que dans la vie quotidienne.

La perspective des difficultés que l'Etat n'aurait pas manqué de rencontrer dans la définition philosophico-politique de la cité a pu également le décourager de s'attaquer à ce problème fondamental. La solution de facilité l'a emporté et c'est souvent à un administré réfractaire ou à un patriote enflammé, plutôt qu'à un véritable citoyen qu'on se trouve confronté aujourd'hui. Il faut, néanmoins, rappeler par souci de la vérité, que les turbulences qui ont secoué le Liban depuis les années cinquante, ont assombri le paysage politique et singulièrement compliqué la tâche d'un Etat sans tradition et sans armature, dans ses relations avec ses citoyens.

Livré donc à lui-même, spectateur de pratiques peu édifiantes de la part des organes de l'Etat et de la classe politique, indiscipliné, individualiste, entraîné vers le sectarisme par la fragmentation confessionnelle, tiraillé entre des tendances diverses, le libanais n'a jamais reçu le minimum de formation qui est à la base d'une véritable citoyenneté. Une éducation libre jusqu'à l'anarchie a accéléré ce processus.

Les médias n'ont pas apporté de correctif à cette carence, car ils souffrent du même mal que l'ensemble des groupes de pression. La désinformation est aussi répandue que l'information; les médias et les pouvoirs publics en sont également responsables.

Par manque d'éthique, les droits du citoyen lui ont souvent été concédés comme des passe-droits. En revanche, il a souvent su bénéficier des appuis nécessaires pour échapper à ses obligations.

A ses yeux, l'Etat a toujours été l'autre, c'est-à-dire une institution à laquelle il se sentait étranger, voire hostile, dès qu'il était question d'accepter la moindre gêne, de fournir la moindre prestation pour le bien de l'ensemble de la communauté nationale dont il faisait partie.

De son côté, l'Etat n'a rien fait pour dissiper cet état d'esprit. Outre le peu d'intérêt qu'il a manifesté à ses citoyens, il a fait preuve à leur égard, de la forme la plus insidieuse de l'injustice, à savoir l'arbitraire. C'est, hélas, une des caractéristiques de la pratique étatique et gouvernementale au Liban.

Si des facteurs historiques et anthropologiques expliquent ces maladies du corps social, ils ne les justifient pas pour autant.

D'une manière générale, les classes dirigeantes ont encouragé le laxisme, pour ne pas dire l'irresponsabilité et l'exemple qu'elles ont donné était décevant.

La démocratie telle que pratiquée, a renforcé la tendance à la démagogie et a été marquée par la corruption et le passe-droit. Il est heureux que la liberté n'ait pas plus rapidement débouché sur l'anarchie, car nous avons tout de même bénéficié d'un sursis de trente ans, quoique émaillé de coups de semonce.

L'Histoire des relations du citoyen avec la liberté est plus nuancée. Si elles ne sont pas tumultueuses dans l'ensemble, ces relations sont néanmoins équivoques.

Les institutions et les autorités n'ont pas toujours réussi à éliminer les entraves à l'exercice de la liberté et encore moins à réprimer avec efficacité les abus commis en son nom.

Les droits de l'homme n'ont pas toujours été à l'abri des violations qui ont souvent illustré la passivité de l'Etat ou son impuissance.

L'Etat de nos mœurs qui se reflète inévitablement sur la philosophie et le fonctionnement du système judiciaire et sur notre arsenal législatif, ne prête pas aux infractions contre les valeurs humaines et morales l'importance qu'elles méritent.

Ainsi donc, le défaut de dissuasion a rejoint le défaut de prévention. Le préjudice moral, le préjudice à la collectivité n'a jamais été réparé d'une façon qui pût laisser croire que la dignité, l'honneur, la réputation des personnes, la cohésion nationale, le bien-être collectif, les valeurs humaines méritaient davantage que des réparations insignifiantes. C'est ainsi qu'a été encouragé le délinquant et découragée la victime.

Il s'agit là d'un problème de civilisation, et, à cet égard, il est pénible de constater que l'Etat a rarement distingué ceux de ses citoyens qui ont manifesté une plus grande foi dans les valeurs de civilisation et les valeurs morales. Aussi, les élites éprouvent-elles un sentiment de frustration et de marginalisation, d'autant plus que l'Etat a souvent fait preuve de complaisance à l'égard de la médiocrité ou de l'absence de scrupules.

Je m'abstiendrai de m'entretenir de la corruption en tant que telle. Le rôle de l'argent dans notre société et les excès de l'esprit mercantiliste sont un sujet dont l'importance n'échappe à personne, mais qui n'ont pas de place dans mes propos de ce soir.

En somme, lorsque l'Etat se penchera sur ses nationaux, c'est d'abord à un travail de désintoxication qu'il devra procéder, en vue d'effacer progressivement les traces que la crise aura laissées dans leur esprit et leur âme.

Sans renier son patrimoine de culture et de traditions, le citoyen de demain doit rompre avec un certain passé, car ce que la conjoncture lui a enseigné peut contribuer à déformer sa vision et l'ancrer dans des habitudes anti-sociales.

Ce citoyen devra faire l'objet d'une éducation attentive et intelligente tournée vers l'avenir, car le ramener au statut ante n'est pas le guérir, c'est l'enliser.

Les notions de démocratie, de liberté, de confession, de pouvoir et d'autorité, de droit de la majorité et de la minorité ont été plutôt galvaudées, tellement on les a utilisées à l'appui de toutes les causes et de tous les combats.

Le sens national, le sentiment patriotique ont été revendiqués à tour de rôle par les uns et contre les autres. Ces notions fondamentales ont subi des falsifications qui les rendent méconnaissables.

Il est à souhaiter que l'Etat puisse redresser les déviations qui ont atteint le sens moral et politique des citoyens, en redonnant à ces idées-force leurs véritables signification et portée.

Si les circonstances exceptionnelles peuvent justifier que soient mises en exergue pendant un temps, les vertus patriotiques en vue de parer à un danger imminent au risque même de voiler momentanément d'autres valeurs, il convient de garder à l'esprit que le patriotisme ne doit pas être utilisé comme un alibi pour bafouer les Droits de l'homme et les valeurs morales. De toutes manières, le sentiment patriotique ne saurait tenir lieu de sens national et civique.

A ce stade de mes réflexions à bâtons rompus et nécessairement incomplètes, il est normal de se poser la question que voici : Et si l'Etat libanais avait été mieux édifié et le citoyen plus éclairé, la tragédie aurait-elle pu être évitée ?

Ecrire l'Histoire à rebours est un exercice acrobatique qui exige beaucoup d'imagination mais nul n'est en mesure de juger sérieusement de la justesse des résultats d'une telle démarche. C'est pourquoi, je me contenterai d'avancer qu'en tout état de cause, si la crise était difficilement évitable, son évolution aurait peut-être suivi un cours moins tragique, car la maladie ravage davantage les organismes affaiblis.

Si le Liban n'a qu'une prise limitée sur les facteurs de déstabilisation qui dérivent de sa position géographique, des crises régionales et internationales, les facteurs de déstabilisation endogènes ne doivent pas lui échapper totalement. Des citoyens libres, conscients et avisés faciliteront grandement la tâche des pouvoirs publics à cet égard.

Si mes commentaires sont teintés d'une certaine sévérité, c'est que je crois que nous sommes à l'Heure de Vérité et que les dangers qui nous menacent sont impitoyables, et de telle sorte que toute approche basée sur l'autosatisfaction ou la complaisance est malfaisante.

Vous penserez peut-être que, dans le contexte actuel dont le moins qu'on puisse dire est qu'il est brouillé, mes propos débouchent sur des vœux pieux dès lors que les échéances sont incertaines.

Je répondrai que les nuages qui assombrissent l'horizon peuvent se dissiper et qu'un climat de liberté retrouvée et de sérénité permettra, un jour, de rétablir la confiance entre les diverses communautés et parties libanaises.

C'est en vue de donner à cette confiance, pierre angulaire de toute solution, un maximum de chances, qu'il convient de ne pas ignorer la tension croissante qui marque les relations d'une partie des Libanais avec la Syrie.

Cette tension se développe sur un fond de méfiance aiguë alimentée par la crise libanaise et aussi par les conflits régionaux et interarabes. Elle incrimine les arrière-pensées des uns et des autres et leurs stratégies connues ou présumées. Il n'est pas interdit de souhaiter, voire de demander, que les démarches politiques et l'activité diplomatique arabe et internationale accordent à ce problème l'importance qu'il mérite. L'enjeu en vaut la peine, car l'escalade et la rupture totales ne facilitent pas le règlement et ne sont pas souhaitables. Pas plus d'ailleurs, que l'engagement des Libanais directement ou indirectement dans des conflits qui dépassent le Liban et où les intérêts essentiels et permanents du pays risquent d'être sacrifiés à d'autres intérêts et objectifs prioritaires, à l'heure du règlement de ces conflits.

Une amorce de détente consistant, dans un premier temps, en des accommodements précis et une nouvelle approche des relations avec la Syrie, dans la dignité, mérite d'être envisagée et tentée.

La politique n'est-elle pas également l'art d'instituer de nouveaux équilibres et d'éviter les impasses ?

Dans cette perspective positive, on peut-être assuré que le Libanais saura relever le défi. S'il n'est pas un citoyen modèle, il possède cependant des ressorts, un courage, une vitalité, une foi, une intelligence et un attachement à sa terre et à sa liberté qui font l'admiration du monde et lui donnent beaucoup d'atouts. C'est pourquoi il dépassera sa crise de croissance nationale et politique comme il a su dépasser ses crises économiques.

Les grands desseins, les réalisations exaltantes sont une expression du génie de ce peuple de bâtisseurs.

Si l'aurore ne pointe pas encore à l'horizon, il n'en est pas moins vrai, que « c'est la nuit qu'il fait bon de croire au soleil ».

C'est sur cette expectative, sur ce vœu confiant que je voudrais terminer notre rencontre de ce soir.